

## / DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE

juin 2013

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG DU 20 JUIN 2013

Revoilà fleurir les chantres de tous poils qui, sous couvert de « crise », reviennent à l'assaut de la protection sociale et des régimes spéciaux, qui sont à leurs yeux seuls coupables des difficultés budgétaires de notre pays.

À l'actualité, les retraites. Tout y passe, « nantis », « privilèges », « injustice », les vocabulaires ne manquent pas pour, une nouvelle fois, niveler par le bas la protection sociale en France.

**FO Énergie et Mines met en garde** celles et ceux qui, par de telles attitudes, contribuent à faire monter les corporatismes de tous ordres, les xénophobies, le racisme, etc. **Notre délégation dénonce** l'attitude populiste et indigne consistant à opposer les salariés entre eux et les générations entre elles.

**Pour FO Énergie et Mines, il s'agit** d'une juste redistribution des richesses et il suffit de regarder les bénéfices des grands groupes, les revenus divers de leurs dirigeants et de leurs actionnaires, sans parler de la classe politique, pour s'apercevoir que les efforts ne sont supportés que par les salariés et les retraités.

Augmentation des impôts, TVA, prélèvements sociaux obligatoires, c'est 17 Milliards d'Euros de plus payés en 2012 par les ménages.

**Pour FO Énergie et Mines,** la question prioritaire est de mettre fin aux politiques d'austérité qui ont fait la preuve de leur nocivité dans tous les pays européens dans lesquels ils ont été mis en œuvre.

Concernant en particulier les différentes mesures qui sont envisagées par les pouvoirs publics sur les retraites, **notre délégation rappelle :**

- Que le candidat Hollande n'a jamais parlé d'une pareille réforme des régimes de retraite lors de la campagne électorale et qu'il y a donc tromperie des Français.
- Que les difficultés présentes du régime général résultent de la crise dite économique, de l'augmentation du chômage et ne sont pas liées à des causes structurelles.
- Que le respect aveugle des critères de Maastricht de 3 % fragilise tous les pays européens et la démocratie.
- Que le régime de retraite des IEG est quant à lui équilibré et que rien ne justifie une nouvelle attaque contre ce dernier, si ce n'est un choix idéologique et politique.

Si le gouvernement persistait, **FO Énergie et Mines prendrait** ses responsabilités avec le personnel qui serait en légitime défense. Dans ce cas, il faudra tirer les leçons du passé en se donnant les moyens de gagner en intervenant sur les moyens de production.

Ne nous leurrions pas, si le dossier retraite est aujourd'hui sous les feux de la rampe, celui de la protection maladie sera très rapidement porté par les mêmes détracteurs et les régimes spéciaux maladie seront aussi remis en cause.

Comme **la délégation Force Ouvrière de la Camieg l'a déclaré** à maintes reprises, la protection sociale de notre pays n'est pas une charge financière, mais une richesse. Elle est le lien fort et indispensable entre

tous les acteurs de production de richesse de notre pays, elle est le garant de l'égalité de toutes et tous face à la maladie et aux aléas de la vie, elle est le ciment de la solidarité entre tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur âge, leurs revenus, etc.

**FO Énergie et Mines rappelle** que la séparation comptable entre salariés actifs et retraités, voulue en février 2007 par les employeurs et rejetée par notre fédération, fragilise notre régime spécial maladie des IEG, s'éloigne des valeurs fondatrices de la sécurité sociale et rompt le lien intergénérationnel que se doit d'assurer un régime de protection maladie.

Depuis 2009, **FO Énergie et Mines considère** que le régime spécial maladie des IEG est structurellement excédentaire. L'année 2013 prévoit encore un solde positif de 70 millions d'Euros, ce qui représente 20 % des cotisations et 28 % des dépenses en prestations versées. Les excédents cumulés s'élèveront à 410 millions d'Euros.

**La délégation Force Ouvrière de la Camieg** estime qu'il est urgent d'agir pour répondre aux attentes des actifs et des retraités, mais aussi défendre notre régime spécial maladie des IEG.

**FO Énergie et Mines met en garde** celles et ceux qui pourraient penser que notre régime spécial maladie est avant tout un régime de sécurité sociale et que la restitution des 410 Millions d'Euros au régime spécial maladie des IEG, sous une forme ou une autre, aggraverait les comptes publics.

**Pour FO Énergie et Mines**, ces excédents appartiennent aux assurés sociaux des IEG. Ils sont dus à une évolution des dépenses de santé maîtrisée, mais aussi à un niveau de cotisations trop élevé.

Fidèle aux valeurs de solidarité, d'égalité de traitement et de priorité à la Santé, **FO Énergie et Mines revendique**, en priorité, une redistribution des excédents vers les assurés sociaux au travers d'une amélioration de 20 M€ de leurs remboursements, sur des actes actuellement insuffisamment remboursés par notre régime spécial maladie des IEG (l'optique, dentaire et l'auditif), mais aussi la prise en charge de nouveaux actes non pris en compte par la sécurité sociale.

Depuis plus de deux ans, à l'initiative de **FO Énergie et Mines**, et au travers de plusieurs délibérations votées en Conseil d'Administration, les administrateurs de la CAMIEG ont formulé des propositions d'amélioration des prestations, d'évolution des cotisations et de pérennisation de notre régime spécial maladie de la branche des IEG.

Devant l'impossibilité d'ouvrir une négociation avec les employeurs de la branche des IEG, l'ensemble des fédérations syndicales représentées au sein du Conseil d'Administration de la CAMIEG a demandé aux pouvoirs publics d'instruire ce dossier.

Lors de la dernière réunion organisée le 4 mars 2013 par les pouvoirs publics, il était acté une réunion conclusive pour début avril 2013. Depuis, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons aucun retour sur une date de réunion.

**FO Énergie et Mines vient d'écrire** à Madame la Ministre de la Santé pour lui rappeler nos revendications et lui demander d'initier dans les meilleurs délais une réunion entre toutes les parties prenantes afin de débloquer ce dossier et de satisfaire aux justes attentes des assurés sociaux de la CAMIEG.